

**MENTION DE CONVOCATION**

Du dix mai deux mil dix-neuf. Convocation du Conseil Communautaire adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le quatorze mai deux mil dix-neuf à dix-huit heures trente, en Mairie de Saint-Eloi.

**Séance du 14 mai 2019**



L'an deux mil dix-neuf, le quatorze mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la communauté de communes Loire et Allier, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, en Mairie de Saint-Eloi, sous la présidence de Monsieur André Garcia, Président.



**Etaient présents** : Madame Martin et Monsieur Delmas (Chevenon) ; Madame Lang et Messieurs Gutierrez, Rigaud (Magny-Cours) ; Messieurs Deleume et Favarcq (arrivé à 18h50) (Mars-sur-Allier) ; Mesdames Breton, Compère, Gracia et Messieurs Bonnerot, Debruycker, Malus (Saint Eloi) ; Madame Delbet et Messieurs Barbosa, Garcia, Nivoit (Saint-Parize-le-Châtel) ; Mesdames Cordelier, Morlevat et Messieurs Morel, Peuvot (Sauvigny-les-Bois).

**Procurations** : Monsieur Gaillard à Monsieur Delmas (Chevenon), Madame Courbez à Monsieur Gutierrez (Magny-Cours), Monsieur Legrand à Monsieur Malus (Saint Eloi), Madame de Riberolles à Madame Delbet (Saint-Parize-le-Châtel).

**Excusés** : Monsieur Lecour (Sauvigny-les-Bois)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Malus

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie la municipalité de Saint Eloi pour l'accueil du conseil dans ses locaux. Il demande ensuite si l'assemblée a des remarques à faire par rapport au compte rendu du conseil du 9 avril 2019.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu du précédent conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

**Modification règles octroi fonds territoriaux**

Monsieur le Président rappelle que le projet de territoire était en cours de rédaction et qu'un contrat cadre avec le département de la Nièvre va être prochainement signé, assorti d'une enveloppe de fonds territoriaux de 301 488€.

Le comité de pilotage travaillant sur l'octroi de ces fonds avait défini une règle, par souci d'équité, selon laquelle un projet pouvait être soutenu financièrement à hauteur de 25% maximum et avec un plafond de 30 000€ sur les fonds territoriaux du contrat-cadre.

Il a été décidé de lever cette règle s'agissant des seuls projets intercommunaux, qui seront étudiés au cas par cas et soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

**2019-05-031 – Modification plan de financement projet de liaison douce**

Le Président rappelle que lors du conseil du 9 avril 2019, et suite à l'appel d'offre déclaré infructueux concernant le projet de liaison douce, le plan de financement avait été modifié, les dépenses ayant été revues à la hausse et les intensités de subventions revues également elles aussi à la hausse.

Or, il s'avère qu'après en avoir informé le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, ce dernier a informé la collectivité qu'il ne reviendrait pas sur le montant initialement alloué à ce projet, à savoir 37 800€.

Il est donc proposé de modifier le dernier plan de financement validé en conseil du 09/04/2019 en prenant en compte cette notification. Par ailleurs, il est proposé d'augmenter l'intensité de subvention du Conseil Départemental au titre du contrat-cadre portant sur le projet de territoire, à savoir flécher une enveloppe de 52 200€, représentant un financement de 29% de ce projet.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix, valide le nouveau plan de financement pour le projet de liaison douce, comme suit :

DEPENSES		
Phase 1 : Etudes, conception, fabrication, pose d'une passerelle piétonne / Travaux d'accessibilité	143 800.00 €	80%
Phase 2 : Confortement du chemin de contre-halage, sécurisation des berges du canal latéral à la Loire	15 000.00 €	8.50%
Signalétique	10 000.00 €	5.00%
Assistance à maîtrise d'ouvrage	11 200.00 €	6.50%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>180 000.00 €</b>	<b>100%</b>
RESSOURCES		
D.E.T.R.	54 000.00 €	30%
REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE Valorisation touristique des voies navigables	37 800.00 €	21%
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE Contrat cadre - Projet de territoire	52 200.00 €	29%
AUTOFINANCEMENT CCLA	36 000.00 €	20%
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>180 000.00 €</b>	<b>100%</b>

Et autorise le Président à solliciter les organismes de financement identifiés dans le plan ci-dessus.

Enfin, il autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Préfecture reçue le	8.4 Aménagement du territoire
---------------------	-------------------------------

**2019-05-032 – Validation du projet de territoire 2018-2020**

La Communauté de Communes Loire et Allier a choisi d'élaborer son 1<sup>er</sup> projet de territoire. Pour ce faire, elle a recruté un agent de développement en septembre 2018, dont la première mission a été d'amorcer le travail relatif à ce projet.

L'agent de développement a donc été à la rencontre des 6 Maires de la communauté de communes afin de découvrir leur territoire et recenser leur vision de l'intercommunalité.

Un comité de pilotage, composé de l'ensemble des membres du Bureau communautaire ainsi que des Représentants du Conseil Départemental a ensuite été constitué afin de travailler sur le contenu du projet de territoire.

Une première phase, consistant en un **diagnostic de territoire**, a été réalisée en interne avec l'appui technique des services du département, et qui a permis d'identifier les atouts et faiblesses du territoire.

Ce diagnostic a permis d'**identifier les enjeux** du territoire, à savoir :

- 1/Affirmer la place de la CCLA
- 2/Maintenir une population active et favoriser l'arrivée de nouveaux individus
- 3/Préserver un cadre de vie de qualité
- 4/Développer l'offre d'hébergement touristique
- 5/Accompagner les infrastructures en place pour développer l'économie

De la définition de ces enjeux, ont découlé les **orientations stratégiques** suivantes :

- ⇒ 1<sup>er</sup> Axe : Construction identitaire de l'intercommunalité
- ⇒ 2<sup>ème</sup> Axe : Développer et promouvoir l'attractivité économique
- ⇒ 3<sup>ème</sup> Axe : Valoriser un art de vivre et renforcer l'offre touristique

Enfin, ces 3 orientations stratégiques ont été traduites en **objectifs opérationnels**, desquels un certain nombre de **projets opérationnels** ont pu être **fléchés** dans le cadre de ce projet de développement pour la période 2018-2020.

**Les dates clés de ce projet de territoire** sont les suivantes :

- ▶ 12 septembre 2018 : demande report signature du contrat cadre avec le Conseil Départemental de la Nièvre
- ▶ 18 septembre, 12 et 23 novembre 2018 : Comités techniques (Cotec) avec le Conseil Départemental et les membres du Bureau de la CCLA
- ▶ 29 octobre 2018 : Validation des enjeux et des axes stratégiques par le Comité de Pilotage (COFIL)
- ▶ 18 février 2019 : COFIL avec le Conseil Départemental et les membres du Bureau de la CCLA
- ▶ 25 et 26 mars 2019 : demande de dérogation au vote
- ▶ 14 mai 2019 : Vote du projet de territoire en Conseil Communautaire
- ▶ 1<sup>er</sup> juillet 2019 : Proposition au vote en commission permanente du Conseil Départemental de la Nièvre

Ce premier projet de territoire se veut l'amorce d'une démarche évolutive et l'outil qui permettra de contractualiser avec les organismes d'Etat, de la Région et du Département.

A ce titre, il est proposé à l'assemblée de contractualiser avec le Conseil Départemental de la Nièvre qui, le 14 mai 2018, a voté à l'unanimité la nouvelle politique d'accompagnement des projets d'aménagement et de développement des territoires pour la période 2018-2020.

**Séance du 14/05/2019**

La nouvelle politique départementale se substitue à l'intervention par politique publique sectorielle (eau, culture, sport, habitat...). Elle répond désormais à une logique d'accompagnement territorial davantage transversale.

Elle propose un contrat cadre de partenariat, dispositif élaboré à partir d'un projet de territoire, et dans lequel seront inscrites les opérations soutenues au cours de la période 2018-2020. Dans ce cadre contractuel, le Département a alloué à la Communauté de Communes Loire et Allier un montant d'aide de 301 488€.

Aussi, le Président propose à l'assemblée :

- D'approuver le projet de territoire, comme annexé au présent compte rendu (annexe 1)
- D'approuver le plan d'actions constituant une liste fermée
- D'approuver la mobilisation des crédits territoriaux pour les opérations dont l'opérationnalité est de niveau 1, selon les modalités inscrites dans le tableau annexé au présent compte rendu (annexe 2),
- De valider les modalités de contractualisation du contrat cadre de partenariat avec le Conseil Départemental de la Nièvre,
- De l'autoriser à effectuer les démarches à intervenir relatives à cette nouvelle contractualisation et notamment de l'autoriser à signer le contrat cadre de partenariat avec le Représentant du Conseil Départemental de la Nièvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix, accepte la proposition du Président.

Préfecture reçue le	8.4 Aménagement du territoire
---------------------	-------------------------------

#### **2019-05-033 – Contrat de bail de courte durée**

Monsieur le Président rappelle la candidature de Madame Aurore LEROUX qui souhaite reprendre l'activité de restauration du Zébulleparc provisoirement dans un 1<sup>er</sup> temps.

Il propose de lui établir un contrat de bail de courte durée, à savoir 24 mois, à compter du 20/06/2019 et selon les conditions suivantes :

- Loyer annuel de 6 000€, payable mensuellement
- Exonération des 3 premiers mois de loyers
- Caution de 500€

Madame LEROUX aura à charge l'entretien de la partie louée, à savoir le bâtiment incluant les sanitaires publiques et les abords, le parking et le terrain de pétanque.

Elle devra assurer l'accueil des vélos dans le cadre de la labélisation 'Accueil vélo' du site ainsi que la vente des cartes de pêche dans le cadre du label 'Parcours famille' du site.

Madame LEROUX devra également demander la validation de la collectivité pour toute sa communication et respecter la charte graphique du site.

Enfin, elle sera le relai de la surveillance baignade et des services de secours en partenariat avec la collectivité.

Le Président propose que les frais d'actes soient pris en charge par la collectivité.

**Séance du 14/05/2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la proposition du Président.

Préfecture reçue le	3.6 Autres actes de gestion du domaine privé
---------------------	--

**2019-05-006 – Convention de mise à disposition de matériel**

Le Président, sur demande de Madame Aurore LEROUX, propose de lui mettre à disposition du matériel selon le projet de convention joint.

Après avoir donné lecture du projet de convention, il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après avoir entendu le projet de convention, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix, approuve ce projet et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Préfecture reçue le	3.6 Autres actes de gestion du domaine privé
---------------------	--

**2019-05-035 – Subvention comité des fêtes de Chevenon**

Monsieur le Président propose de verser une subvention de 1 000€ au Comité des fêtes de Chevenon qui assurera l'animation de la soirée d'ouverture du Zébulleparc pour la fête de la musique, le 21 juin 2019.

Il informe l'assemblée, dans un même temps, que la subvention de 1 000€ prévue pour l'organisation du triathlon 2019 Nevers – Magny-Cours, votée lors du Budget Primitif 2019 ne sera pas versée car le triathlon 2019 est annulé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des voix, valide la proposition du Président et précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du BP 2019.

Préfecture reçue le	7.1 Décisions budgétaires
---------------------	---------------------------

**2019-05-036 – Recrutement CDD**

Monsieur le Président alerte l'assemblée sur le fait que les sanitaires publics du Zébulleparc sont actuellement fermés étant donné que le restaurant n'est plus en activité. Cela pose problème étant donné la fréquentation importante du site.

En application de l'article 3-1° de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 et conformément aux CGCT, il propose de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'ouverture et la fermeture des sanitaires du Zébulleparc ainsi que l'entretien de ces derniers jusqu'à la réouverture du restaurant.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix, décide de créer un poste d'agent d'entretien avec les caractéristiques suivantes :

- Grade du poste : adjoint technique – catégorie hiérarchique C
- Durée du contrat : 1 mois, du 15/05/2019 au 15/06/2019
- Durée de service : 7h hebdomadaires
- Base de rémunération : calculée sur l'indice brut 348, sur la base de 7/35<sup>ème</sup>

Et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.

### **Extension ZA route du circuit**

Le Président rappelle que la CCLA est propriétaire de la zone d'activités de la route du circuit à St Parize le Châtel et qu'une première tranche de travaux avait été réalisée au titre d'un permis d'aménager avec 10 lots à la vente.

Sur ces 10 lots, 2 sont encore disponibles. Il s'avère qu'un des 2 derniers lots intéresse un porteur de projet qui souhaiterait pouvoir acquérir ce lot mais incluant une bande de terrain supplémentaire qui ne figure pas dans le permis d'aménager actuel.

Le Président propose à l'assemblée, plutôt que de demander une modification du permis d'aménager, de réfléchir à l'étude de l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche. Pour ce faire, il sollicitera le cabinet ayant réalisé la première tranche.

### **Actualités fibre optique**

Le Président informe l'assemblée que les travaux pour la fibre optique vont bientôt débiter sur les communes de Magny-Cours et Sauvigny-les-Bois et que ces derniers nécessiteront l'intervention préalable des communes concernant l'élagage à réaliser le bord des routes ainsi qu'un adressage postal correcte en vue de la commercialisation de la fibre qui devrait intervenir 1 an après la pose des Shelter.

Monsieur MOREL d'ajouter que SFR a été retenu pour la phase 2 du projet mais que pour le moment la convention n'est pas encore signée.

### **Questions diverses**

♦ Fête de la pêche : dimanche 2 juin au Zébulleparc. Organisée par l'APPMA la Corcille qui a en charge la gestion piscicole du plan d'eau du Zébulleparc.

De nombreuses animations seront proposées comme un concours de pêche adulte le matin et enfants, l'après-midi, la présence d'une mini-ferme, des stands de producteurs...

Le comité des fêtes de Chevenon a été sollicité pour l'organisation du repas et du vin d'honneur auquel seront conviés les Maires de 6 communes de la CCLA.

Des affiches et des flyers ont été dispatchés dans les 6 mairies afin de relayer l'information.

♦ Mise à 2x2 voies de la RN7 : les élus du Conseil Départemental de la Nièvre ont décidé d'organiser une session extraordinaire, le lundi 27 mai prochain à 10h00 au relais de Tresnay, au plus proche de la RN7 afin de mobiliser l'ensemble du territoire, pour débattre et voter une motion exigeant que l'Etat tienne ses engagements vis-à-vis de notre territoire et achève enfin les travaux de mise à 2x2 voies débutés depuis trop longtemps.

A l'issue de cette session une manifestation sera organisée sur la voie publique à partir de 11h.

Les élus de la CCLA sont invités à se joindre à cette manifestation.

♦ Marché de voirie 2019 : Monsieur BONNEROT doit relancer le cabinet ICA pour faire le point sur l'avancé du marché de voirie 2019. La commission sera réunie prochainement.

♦ Actualités 'Territoires d'Industrie' : le binome élu/entreprise pour la CCLA est donc Monsieur GUTIERREZ et Monsieur Bernard DELAPORTE (entreprise Danielson Engineering).

Dans le cadre de cette démarche, la CCLA souhaite convier les entreprises industrielles de son territoire à une réunion d'information et de concertation sur le sujet. Cette réunion aura lieu le lundi 27 mai 2019 à 18h00 en mairie de Saint-Eloi.

Les représentants de la Communauté de Communes convient également l'ensemble des maires des communes de la CCLA.

♦Commission de travail 'Projet de territoire 2021-2023': Madame DUVALET, Agent de développement fait part de son souhait de pouvoir créer rapidement un groupe de travail en charge de préparer le prochain projet de territoire qui couvrira la période 2021-2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Dernier feuillet clôturant la séance du 14 mai 2019 ; délibérations 2019-05-031 à 2019-05-036.**